

Capacité
200 pers

Tarifs de location de la salle du D'Zy

En vigueur à partir de janvier 2022

Remarques : tous les prix comprennent le nettoyage obligatoire inclus ¹
L'accès à la cuisine est en supplément (+ 100 €, vaisselle comprise)

POUR CHAQUE CAS, DES PRÉCISIONS IMPORTANTES SONT DONNÉES À LA PAGE SUIVANTE.

Locations « de base »

Location « week-end » :	270 €	+	les charges
Location « en semaine » :	150 €	+	les charges
Bal :	470€	+	les charges

DURÉES DE BASE : « week-end » et « bal » : 52 hr
possibilité de louer 24 hrs en plus : 50 €
« semaine » : 24 hrs

Locations « particulières »

Enterrement : 150 € + les charges + cuisine sans appareils de cuisson : 20 € (gratuite pour un fraitureois ou actionnaire)

Véranda seule (que « en semaine ») : 100 € pas de charges (nettoyage par locataire)

Petites salles « Extension + Marie » (que « en semaine ») : 100 € charges en plus (nettoyage par locataire)

Troupe de théâtre (répétitions) :

répétition « à l'heure » en semaine : 5 €/hr, charges comprises (nettoyage par le locataire)
occupation de la salle 4 jours avant la prestation : 125 € pour les 4 j. + les charges

Réunions (en semaine) : 5 €/hr, charges comprises (nettoyage par le locataire)

Hébergement de mouvement de jeunesse de sep à juin : 370 €/WE + nettoyage par locataire

Les camps d'été (juillet et août) : prix et modalités particulières (voir document séparé)

Nouvel an : comme un week-end normal

Réductions :

« Le D'Zy » est une asbl privée, créée et financée par des habitants du village au profit de tous les fraitureois. En conséquence, certaines réductions sont accordées :

« Actionnaire » & « Sociétés philanthropiques du village » pour une location de Week-end:

Pour une activité privée (pas Bal), il bénéficie une fois par an d'une réduction sur le tarif de base :

- cette réduction sera de 45 € si la cuisine n'est pas accessible,
- la réduction sera de 75 € si accès à la cuisine.

D'autre part, les « Actionnaires » peuvent aussi pour toute location en semaine bénéficier d'une réduction sur le tarif de base (à l'exception d'un bal) ;

- cette réduction sera de 45 € si la cuisine n'est pas accessible,
- elle sera de 75 € si accès à la cuisine.

¹ « Nettoyage fait par asbl, sauf : véranda seule, réunion, répétition théâtre et camps

Actuellement, les Sociétés philanthropiques concernées sont : Football, Patro P4H, Scouts (Nandrin), MDJ, Asbl de soutien à l'Ecole Communale.
Le Syndicat d'Initiative reçoit toujours la salle gratuite mais paie charges + nettoyage (50 €)

Lexique

- « **WEEK-END** » = activité un vendredi, samedi, dimanche, jour férié et veille de jour férié
- « **Lucratif** » : il ne peut y avoir qu'une activité « lucrative » par location
- « **SEMAINE** » = du lundi midi au jeudi soir, hors jour férié et veille de jour férié
- « **BAL** » = activité grand public annoncée par affiches, flyers, « cascade internet », ... / la cuisine n'est pas accessible
- « **VÉRANDA SEULE** » = véranda + local annexe + sanitaires / durée max : 24 hrs / chauffage limité / nettoyage à charge du locataire (WC inclus)
- « **RÉUNIONS** (en semaine) » : associations, groupements, ... (non grand public) / pour une trentaine de personne max / durée de 1 à 4 hrs
- « **RÉPÉTITION THÉÂTRE** » = pour autant que la troupe loue au moins un « week-end » pour sa représentation.
- « **ACTIONNAIRE** » = l'organisateur réel et/ou bénéficiaire doit posséder au moins deux actions durant l'année qui précède / cette réduction n'est applicable que sur les tarifs « week-end » et « semaine » de base.

Modalités pratiques

(pour les camps, voir modalités particulières)

Paiements :

La location est ferme après signature du contrat et paiement d'un acompte de 100 € (200 € pour un bal) à valoir sur le prix de la location.

Le solde ainsi qu'une caution pour les charges seront payés au plus tard 8 jours avant l'occupation (*pas d'acompte ni de caution en cas de location enterrement, véranda seule ou répétition théâtre*).

Nettoyage :

Il est effectué par nos soins et compris dans le prix (*sauf si la Véranda est louée seule, répétition théâtre, réunion et les camps*).

Il est demandé au locataire de ranger, balayer, enlever les salissures « excessives », nettoyer les extérieurs et emporter ses déchets.

Charges :

Les compteurs seront relevés contradictoirement en début et en fin de location (*en même temps que la reprise/remise des clés, le contrôle d'inventaire et du bon état des locaux*).

Les prix unitaires (tous frais et taxes compris) sont calculés sur base des factures de nos fournisseurs.

Lorsque les charges sont forfaitaires, nous comptons sur la solidarité du locataire afin d'éviter des consommations excessives (réduire le thermostat, pas de chauffage électrique, ...).

+++++